



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014, 2015 et 2016.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION MOYEN

Au sein de la branche, moins d'un salarié sur cinq est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est inférieure à celle observée pour le secteur.

Près d'un quart des entreprises a envoyé au moins un salarié en formation. Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont moins souvent formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.



Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015

			Ompl
Nombre d'entreprises	7 184	9 539	107 488
Effectif (ETP)	27 779	44 350	394 714

Taux d'accès à la formation¹

	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	0,35 %	0,39%	15,39%	0,67%	1,59%	1,81%	24,78%	2,76%
	0,40%	0,53%	20,73%	0,66%	2,09%	2,50%	30,79%	2,78%
Ompl	1,07%	0,57%	18,30%	0,46%	3,59%	1,95%	21,52%	1,33%

Cpro : contrat de professionnalisation

Ppro : période de professionnalisation



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'architecture

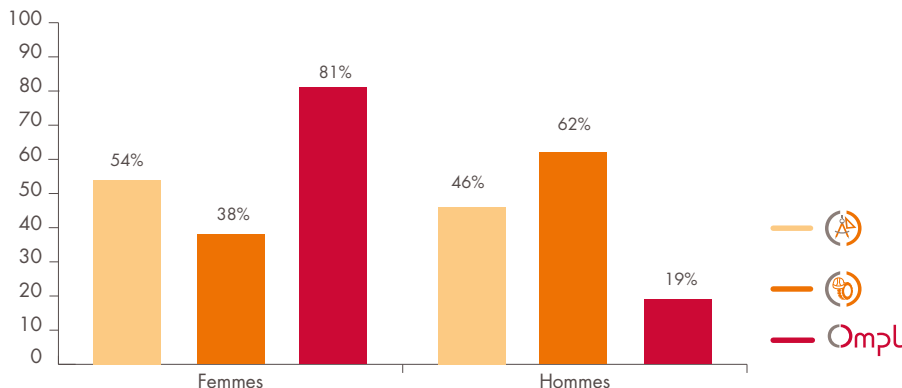
1. Hors DOM.



ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans la branche, 54 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés au sein de la branche (55 %).

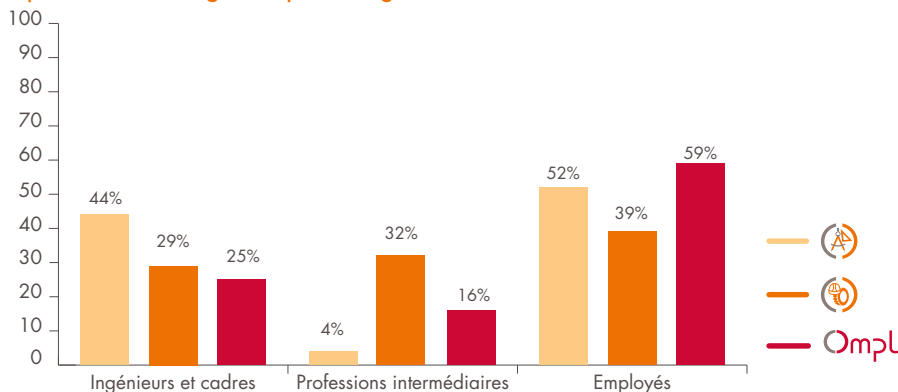
Répartition des stagiaires par genre



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (52 % des formés et 22 % des salariés). En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

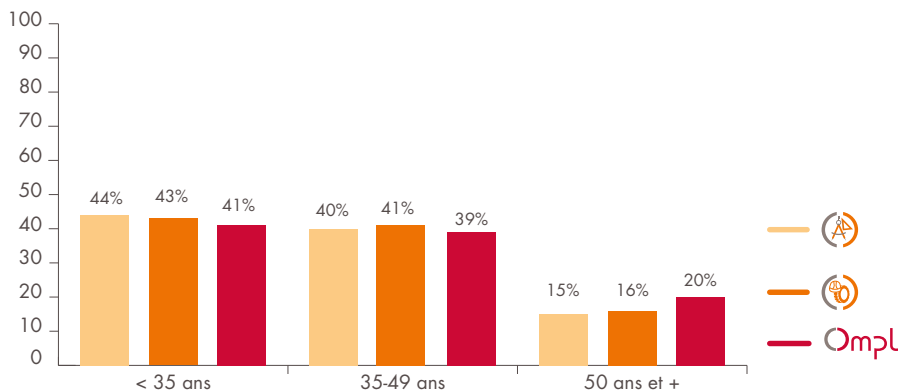
Répartition des stagiaires par catégorie sociale



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement moins nombreux parmi les stagiaires : 44 % des formés contre 46 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation plus favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge





ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 56 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 68 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 44 % des stagiaires contre 32 % des salariés.



ACCÈS ÉQUITABLE SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

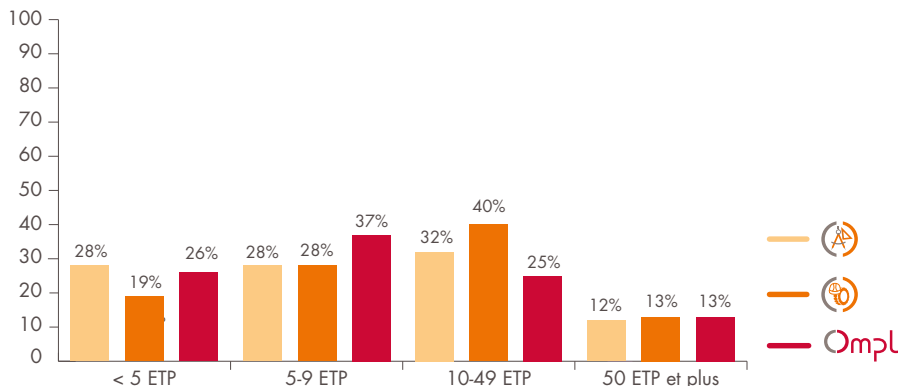
Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement autant que ceux à temps complet : ils représentent 14 % des stagiaires contre 17 % des salariés.



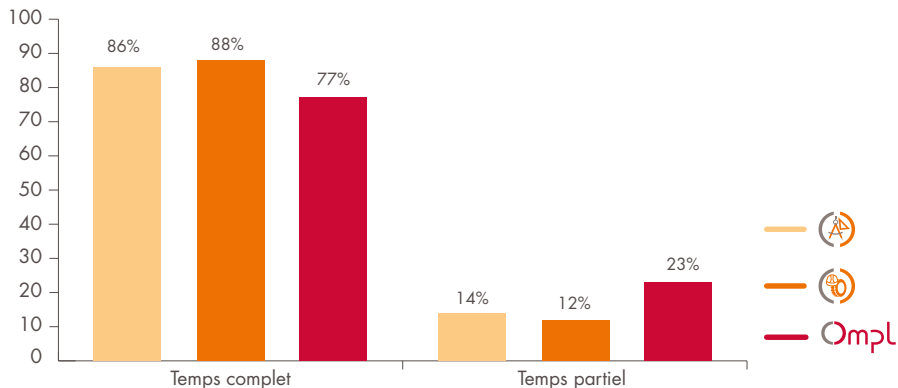
DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

Le taux d'accès au plan de formation varie de manière notable d'une région à l'autre. Il est maximal pour la Nouvelle-Aquitaine (18 %) et le taux le plus bas est atteint pour la Corse (11 %).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP



Répartition des stagiaires par durée du temps de travail



Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	0,35 %	0,31 %	17,19 %	0,76 %
Bourgogne-Franche-Comté	0,00 %	0,52 %	17,31 %	0,13 %
Bretagne	0,52 %	0,52 %	14,90 %	0,78 %
Centre-Val de Loire	0,37 %	0,37 %	12,16 %	0,37 %
Corse	0 %	0 %	11,04 %	0,00 %
DOM	ND	ND	ND	ND
Grand Est	0,18 %	0,54 %	15,38 %	0,68 %
Hauts-de-France	0,19 %	0,34 %	12,06 %	0,34 %
Île-de-France	0,44 %	0,32 %	15,49 %	0,66 %
Normandie	0,33 %	0,25 %	13,44 %	0,66 %
Nouvelle Aquitaine	0,28 %	0,49 %	17,59 %	0,53 %
Occitanie	0,22 %	0,82 %	13,71 %	0,56 %
Pays de la Loire	0,37 %	0,23 %	16,74 %	0,87 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,40 %	0,31 %	14,10 %	1,12 %
Ensemble	0,35 %	0,39 %	15,39 %	0,67 %